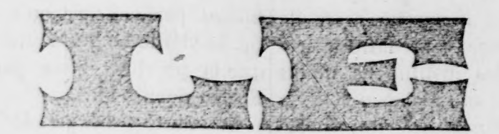
[redacted]

AFFRANCHI PAR L'EDIT

VOL. X. MANITOBA. No. 23



LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 4 NOVEMBRE 1880

AVIS IMPORANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

—o—

Le public est informè que la Traverse Fisher, (ci-devant Batoche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au reconde de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à vis d'Eglise Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m



Chemin de fer-Pacifique Canadin

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'equipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres details

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire

Departement des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 fevrier, 1880 17-f

De Grands Avantages

SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario, pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH,
St. Boniface.

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Taché et Provencher, St. Boniface.

22 Juin, 1880. 4f

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur la grande réduction du prix de leurs marchandises.

VIENNENT D'OUVRIR

Etoffes à Robes, Manteaux en Draps, Manteaux en Pelleterie, Costumes pour danse, Ceinture en Satin et en soie, Ceinture en velour, broché noir et couleur. Draps à manteau pour Dame, Sette de toilettes, Rubans soie satin et pluche, Dentelles point d'Alencon Bruxelle etc., etc.

Et une quantité d'autres Marchandises trop long à énumérer.

Stobart, Eden & Cie

14 Octobre, 1880 —12m

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très estimé où l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacite étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg.

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C.

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice,

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS.

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Ouvriront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de légumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

PERDU!

Voilà à peu près deux mois, deux bœufs, dont un noir avec la figure grisâtre, âge d'environ six ans, appartenant autre fois à Jerome Falcon de la Pointe de Chênes ; l'autre est rouge foncé, age de deux ans, égaré dans le même temps. Aucune personne qui les ramènera au soussigné sera libéralement récompensé.

A. S. MALLOCH.

St. Boniface, 25 Aout 1880.

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en plein rapport.

Débentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tarifées par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX :—Bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gérant.

Winnipeg 21 Août 1880.

DES SOUMISSIONS

CACHETEES

Endossées "soumissions pour nivellement et drainage" adressées au soussigné seront reçues par le Département des Travaux Publics jusqu'à

Midi, le 10 Septembre prochain,

pour les ouvrages suivants savoir :

1o. Pour enlever de 8000 à 10,000 verges cubes dans l'élargissement et le creusemen de Colony Creek.

La soumission devra donner le prix par verge cube.

2o. Pour niveler et niveler à demi la grande route qui va au Nord Ouest vers Stony Mountain depuis l'extrémité de la rue Logan.

La soumission devra donner le prix par "rod" pour l'ouvrage qui devra être semblable à celui fait en Ville, de même que le prix du fossé et du nivellement sur un côté du chemin seulement.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié de Banque égal à cinq par cent de la somme totale pour l'ouvrage soumissionné, ce chèque appartiendra au gouvernement et le soumissionnaire refuse de completer le contrat qui lui serait accordé, tel chèque sera remis au soumissionnaire malheureux ; mais dans le cas du soumissionnaire heureux ce chèque sera retenu comme garantie de la due exécution du contrat

Pour renseignements ultérieurs et la formule de soumission s'adresser au Bureau du soussigné.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.

Bureaux des Travaux Publics
30 Août 1880.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées marquées "Pour la Surintendance du Nord Ouest du Département des affaires des Sauvages" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à

MIDI LE 10e JOUR DE SEPTEMBRE PROCHAIN,

pour l'approvisionnement suivant requis par le Département des affaires des Sauvages pour la Surintendance des affaires du Nord Ouest, savoir :

2,000 sacs de farine XXX,

La livraison devra se faire au Fort Ellice le 15 Octobre 1880.

Des échantillons devront accompagner les soumissions.

Toute soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables disposées à cautionner l'exécution du contrat.

On pourra se procurer les autres renseignements au bureau du soussigné.

On n'acceptera pas nécessairement plus basse des soumissions.

JAS. F. GRAHAM,
Surintendant Int. des Sauvages.

Bureau des Sauvages 19 Aout 1880.



CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE Canadien.

Soumissions pour Hangards pour Transfert du fret à Emerson.

Le Soussigné recevra des soumissions endossées "Soumissions pour Hangars pour Transfert du fret" jusqu'à

MIDI, SAMEDI LE 11 SEPTEMBRE PROCHAIN

pour la construction à Emerson d'un Hangard de 300 pieds de long destiné au Transfert du Fret.

On peut voir les plans et devis et obtenir des blancs de soumissions au Bureau de l'Ingenieur du District à Winnipeg le et après le 2 septembre prochain.

Par Ordre,

COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingénieur en Chef.

Bureaux du Ch. de fer P. C.,
Winnipeg 26 Aout 1880.



Departement des Chemins de Fer et Canaux.

—o—

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées et séparées endossées "Soumission pour l'achat du Steamer du gouvernement

"LADY OF THE LAKE"

et "Soumission pour l'achat du steamer du gouvernement

"LOUISE THOMPSON"

seront reçues par le Soussigné à Winnipeg jusqu'à midi

Vendredi le premier Octobre prochain.

Le "Lady of the Lake" est en ce moment au Portage du Rat, Lac des Bois, près de la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, et le "Louise Thompson" est au Fort Francis.

Pour renseignements ultérieurs s'adresser à

WILLIAM SKEAD,
Agent,
Dépt. des chem. de fer et canaux.

LE "METIS."

Jeudi, 4 Novembre 1880.

Les Conservateurs de Winnipeg.

Sir Charles Tupper est arrivé dimanche matin de bonne heure. Le but de la visite de l'illustre homme d'Etat est de voir un peu les travaux du chemin de fer Pacifique Canadien sur les sections 15 et 16, et de juger *de visu* du bien et surtout du mal qu'on en dit.

C'est fort heureux que Sir Charles n'ait pas mission de s'enquérir de la condition du parti conservateur dans la Province de Manitoba, car l'impression qu'il en rapporterait ne serait guère flatteuse pour nous tous. Voici ce qui est arrivé.

La dernière élection de Selkirk a mis à nu les dissensions qui rongent nos amis les conservateurs anglais et deux fractions se sont trouvées en présence, l'une amie du gouvernement *no party* de M. Norquay, l'autre ayant pour chef M. Scott, adversaire de M. Norquay et par la même occasion très sympathique, dit-il, à la population de langue française. Chaque section a son club et des hommes plus ou moins compromis parmi ses chefs. Au dernier moment de l'élection, il s'est fait un apaisement, et M. Scott a pu être élu, grâce à l'appoint du vote canadien-français.

On pouvait croire que la hache de guerre serait à jamais enterrée après cette lutte : point du tout. L'animosité s'est réveillée plus vivace, plus raide, plus haineuse que jamais, et Sir Charles est en train d'être l'homme le plus fêté des sept Provinces. En homme d'esprit, il a décidé de recevoir toutes les adresses de marcher à toutes les processions aux flambeaux, de faire bonne mine à toutes les députations et de casser une croûte arrosée d'eau claire à tous les banquets qui s'organisent en son honneur.

C'est à qui des deux clubs l'emportera sur son rival. Et voilà comment il se fait que Sir Charles aura un banquet vendredi prochain, un jour maigre, et un autre le mercredi d'après, tous deux banquets très conservateurs.

Or, que va-t il arriver ?

La chose est évidente, ces deux dîners seront affaire manquée, et Sir Charles risque fort de parler à des tables vides ou à peu près. Car Winnipeg, ville à moitié conservatrice, ne peut avec ses six mille âmes fournir deux banquets au même homme, en six jours et avec les hommes du même parti. Nous souhaitons ardemment nous tromper dans l'intérêt de notre province : c'est tout ce que nous pouvons dire de mieux en leur faveur.

Le *Free Press* fait des gorges chaudes sur tout cela, et ne ménage ni la raillerie, ni le ridicule aux deux clubs. Ce serait de fait un spectacle des plus plaisants s'il n'était pas des plus tristes pour l'homme qui aime vraiment son pays et le respecte.

Le parti conservateur anglais est profondément sinon à jamais divisé, et il faudra une grande habileté et une grande modération pour empêcher cette division de produire les plus fâcheux résultats.

Le Conseil municipal de St. Boniface, à une séance spéciale tenue hier soir, à décidé de présenter en corps une adresse à Sir Charles Tupper.

Sir Charles Tupper, Ministre des chemins de fer, est arrivé à Winnipeg dimanche matin à six heures, accompagné de MM. Hell et Angus, associés de M. Donald A. Smith dans le chemin de fer St. Paul, Minneapolis et Manitoba. M. Schriber, Ingénieur en chef du Pacifique Canadien, est venu avec Sir Charles dont le voyage a pour but de voir par lui-même le pays traversé par les sections 14, 15, et 16, ainsi que la région de l'Assiniboine que longera le nouveau tracé.

C'est la deuxième visite de Sir Charles à Manitoba ; il y est venu pour la première fois dans l'hiver de 1870, alors que M. Louis Riel tentait heureusement d'arracher le pays à la guerre civile prêchée par le Colonel Dennis. M Louis Riel reçut parfaitement Sir Charles alors modestement appelé de Dr. Tupper.

Sir Charles trouvera la population française de Manitoba aussi unie, aussi loyale, aussi fière de ses droits et de ses libertés qu'en 1870 ; les conservateurs n'y forment qu'un seul groupe, et s'ils hésitent à se montrer dans l'une ou l'autre des factions de Winnipeg, ils ne sont pas les derniers à saluer l'arrivée de l'homme éminent de passage parmi eux, et à reconnaitre en lui le successeur illustre de Sir John. MacDonald.

Le *Free Press*, d'Ontaouais, croit savoir que la question des frontières de la province de Québec, qui avait été soumise au Conseil Privé, en Angleterre, par le gouvernement de la Confédération, est renvoyée au Canada sans avoir reçu de solution.

Le Conseil Privé est d'opinion que les gouvernements provinciaux comme celui de la Confédération peuvent régler les différends de cette nature sans l'intervention des autorités impériales.

On lit dans le *Courrier de Saint Hyacinthe :*

"M. Jos. Barbeau, entrepreneur de cette ville, est parti, ces jours derniers, pour Farnham, afin de surveiller les travaux des usines de la compagnie de sucre de betteraves de cette partie de la province. Ce monsieur a obtenu le contrat des ouvrages en maçonnerie, et on est actuellement à faire le solage"

Ceci est loin de confirmer les dires du *Globe* qui représentait, l'autre jour, comme de la fumée, tout ce qui a été dit et fait à propos de l'établissement de fabriques de sucre de betterave, dans la Province de Québec.

Ce n'est pas la première fois que le confrère est faux prophète.

Nous lisons dans le *Nouveau-Monde*, de Montréal :

On se rapelle qu'à la dernière session, l'Hon. M. Royal appela l'attention du Gouvernement sur l'état de la Police à cheval du Nord Ouest, et qu'il formula des plaintes sérieuses contre elle Plusieurs autres Députes Canadiens Français insistèrent aussi fortement, paraît il, dans le même temps, ainsi qu'après la session, auprès des Ministres, pour qu'une enquête fût faite à ce sujet. L'affaire du chemin de fer du Pacifique ayant ensuite absorbé beaucoup l'attention du Cabinet et surtout de Sir John MacDonald, qui a plus spécialement charge de ce Département, les choses en restèrent là forcément pour quelque temps ; mais le Premier Ministre n'était pas plus tôt de retour de son dernier voyage en Angleterre, qu'il s'en est sérieusement occupé, et le résultat est qu'une telle enquête va avoir lieu. Si elle est faite aussi sévèrement et impartialement que celle qui a été instituée relativement aux travaux sur le Pacifique et aux contrats accordés aux entrepreneurs qui étaient chargés de leur exécution, elle ne saurait manquer de révéler des faits graves que le Gouvernement et le public ont intérêt à connaître.

Nous lisons dans le *Mail* de Toronto :

Le *Métis* revient à la charge contre la Police à cheval et dit que la commission nommée par le gouvernement fédéral va mettre au jour des révélations extraordinaires.

"Franc et sans Dol," le correspondant très bien renseigné du *Courrier de Montréal*, dit aussi que les témoignages vont étonner le pays.

L'enquête va sans doute être minutieuse.

La police coûte $300.000 par année, mais outre la question de piastre et cents son devoir à l'égard des Sauvages du Nord-Ouest et ses relations avec eux sont si importants, que l'honnêté et les bonnes mœurs sont absolument essentielles à la paix et au développement de cette région.

Nous lisons dans le *Nouvelliste* :

L'émigration est devenue, dans notre pays, un véritable fléau.

Aujourd'hui comme il y a dix ans, nos compatriotes se laissent allécher par des promesses illusoires, par la perpective de trouver aux Etats-Unis un travail plus rémunératif que celui qu'ils pourraient rencontrer ici.

On a beau leur dire que l'encombrement existe aux Etats-Unis comme au Canada, que les fabriques ont plus d'ouvriers qu'il ne leur en faut, que des centaines de leurs compatriotes, trompés comme eux, vivent dans un état voisin de la gêne et seraient désireux de retourner au pays, rien n'y fait. Le flot de l'émigration continue à porter sur des rives étrangères des centaines et des milliers de canadiens-français.

La statistique du 30 juin dernier établit que le nombre de personnes parties du Canada pour aller se fixer dans la république voisine est de 12.323.

Sans doute que ces douze mille personnes n'appartiennent pas toutes à notre nationalité, mais il est certain que nous fournissons le contingent le plus considérable.

Ces chiffres sont vraiment alarmants.

Un de nos compatriotes, M. Edmond Mallet, s'en est effrayé et dans une correspondance qu'il adresse à un journal franco-américain, il demande s'il n'y a pas parmi nous un homme qui puisse découvrir les moyens nécessaires pour arrêter le courant de l'émigration.

LA LANGUE FRANCAISE.

Nous lisons dans la *Minerve* du 22 :

Il y a quelques jours, en faisant la revue de deux discours récemment prononcés par un de nos littérateurs les plus éminents, M. Chauveau, sur notre littérature nationale le *Globe* revenait sur cette ancienne et toujours nouvelle question de l'usage de la langue française dans la province de Quebec, et il nous conseille, dans notre propre intérêt, de l'abandonner, pour entrer dans le courant de la civilisation américaine et britannique.

Cette pauvre langue française, elle a fait couler assez d'encre pour noircir toute autre réputation que la sienne ; elle a suscité assez de flots d'éloquence pour faire disparaître toutes les institutions moins enracinées ; et on a dépensé à la discuter, un temps qui aurait été suffisant pour l'apprendre.

Et nous comprenons qu'elle fournisse encore pendant longtemps un thème toujours intéressant aux hommes politiques, aux littérateurs, aux historiens aux philologues et aux antiquaires Au Canada surtout nous comprenons qu'elle présente, dans son usage ordinaire et officiel, certains caractères particuliers qui doivent un peu frapper les étrangers. Avec l'esprit d'assimilation que croient posséder les anglais—mais bien à tort—ils ne s'expliquent pas comment un quart ou un tiers des habitants continuent à parler français, et insistent pour parler français, lorsqu'il y aurait tant d'avantages pour eux à ne faire usage que de la langue anglaise

Cette impression est reflétée par le *Globe*. Ajoutons que l'article est écrit sans passion, sans violence, de bonne foi, et digne d'être apprécié de même.

On ne peut pas toujours en dire autant d'autres feuilles où le fanatisme le dispute à l'ignorance, et qui ne peuvent parler de notre langue et de notre nationalité sans cracher dessus. Le *Globe* lui-même est loin d'avoir été toujours irréprochable à cet égard.

L'erreur principale que nous trouvons dans ces écrits, ou du moins le fonds de la pensée des écrivains c'est que la province de Québec est la seule à présenter le phénomène d'une race étrangère dans son propre pays, la seule à perpétuer les traditions d'une race conquise si longtemps après la conquête, perpétuant encore une vie sociale et littéraire en dehors de son entourage. Et on en conclut qu'une modification serait nécessaire.

D'abord, on voudrait changer qu'on ne le pourrait pas. On s'imagine toujours que la navigation à vapeur, les chemins de fer, le télégraphe, peuvent toujours, en un clin-d'œil, révolutionner un pays. C'est une erreur. Il y a des choses qui ne changent pas, à moins qu'on y mette le temps et ce temps est très-long, et les exigences du temps sont tellement connues que la jurisprudence les a admises dans une multitude de cas.

En Europe, où les nations sont formées, généralement, de races disparates, on a toujours fini par reconnaître les droits de la langue des habitants, quelque peu nombreux qu'ils fussent.

Dans l'empire autrichien, les Magyars parlent encore leur langage, bien qu'ils aient été incorporés à l'Empire Romain, du temps qu'il y avait un Empire Romain.

La pauvre Pologne n'a pas perdu sa langue, bien qu'on ait un peu essayé de la lui enlever, tant en Russie qu'en Prusse et en Autriche.

La France n'a jamais seulement tenté de faire disparaître la langue allemande de l'Alsace, durant les deux cents ans qu'elle lui a appartenue.

La Prusse suit maintenant une politique différente, et travaille à l'anéantissement de la langue française dans ses nouvelles conquêtes, mais elle est obligée de convenir que jusqu'à présent, elle n'a pas eu de succès ; et l'avenir démontrera de plus en plus l'inutilité de ses tentatives.

La Bretagne elle-même, qui fournit à la France ses soldats les plus dévoués et ses défenseurs les plus fidèles, parle encore, en grande partie, la vieille langue bretonne, quoique la province fasse partie de la France depuis 1461.

En Suisse, la population parle trois langues, le français, l'allemand et l'italien, et au conseil fédéral, comme dans notre chambre des communes, chacune de ces langues est également admise et comprise.

La Belgique se compose de deux races distinctes les Wallons et les Flamands, et ces derniers parlent encore une espèce d'allemand corrompu qui indique leur origine ; ils ont leurs journaux, leur littérature, et bien que tout le monde comprenne le français, la langue flamande est très-usitée dans les tribunaux, dans les assemblées publiques et dans les relations ordinaires.

Trois gouvernements, outre ceux de France et de Belgique, font encore usage de la langue française dans leurs relations diplomatiques ; ceux de Russie, d'Autriche-Hongrie et de Grèce ; ce qui prouve, après tout, qu'on a encore, même dans dans les pays étrangers, un peu de respect et d'attention pour notre idiôme.

Le comte de Bismark lui-même, qui ne porte pas dans son cœur le pays auquel il a fait une guerre si acharnée, a eu, un jour, la fantaisie d'envoyer au gouvernement russe une dépêche diplomatique en allemand ; M Gortschokoff lui a répondu en russe, et comme cette langue n'est connue de personne, M. de Bismark a dû renoncer, avec la Russie du moins, à ses ambitions pan-germaniques, et revenir au français.

Passons maintenant au Royaume Uni, et nous verrons que les différents dialectes de ses habitants y sont encore en grand honneur. Le celte en Irlande, et le gallois en Ecosse et dans le pays de Galles accusent une origine différente des saxons ou des conquérants de Guillaume. Il n'y a pas plus de deux ans qu'une chaire a été créée dans une grande université spécialement pour l'étude de la langue et de la littérature galloises.

On voit qu'on n'a pas, au centre de l'empire, de préjugés contre les langues étrangères.

A Jersey, qui appartient à l'Angleterre depuis la conquête, la législature a refusé de recevoir une requête parce qu'lle était écrite en anglais.

Il y aurait une jolie scène, si la législature de Quebec en faisait autant, et pourtant, comme proportion de population, notre province est aussi française que peut l'être l'île de Jersey.

A l'île Maurice on continue encore à parler français, quoique la colonie soit passée sous le régime anglais depuis soixante-et-dix ans. Et nous pourrions citer une foule d'autres colonies qui sont dans le même cas, et où la domination politique n'a pas fait disparaître le dialecte indigène.

A Londres même, des avocats français ont souvent plaidé dans leur propre langue, et il y a quelques semaines à peine, que M. Renan était appelé à donner une série de conférences devant un auditoire presque entièrement composé de ministres des différentes sectes qui se disputent les âmes anglo-saxonnes. Tous ne comprenaient pas, sans doute, mais tous voulaient en avoir l'air.

Et si nous passons en Amérique, de quel droit veut on nous conseiller d'échanger le français contre

l'anglais, sous prétexte que celui-ci est le plus répandu ? D'abord, il n'est pas plus répandu. On le parle, il est vrai, dans les Etats-Unis, à part le Texas et la Louisiane, et dans le Canada, à part Québec. Cela donne un chiffre d'environ quarante millions. La population parlant espagnol et portugais au Texas, au Mexique dans les Antilles et dans l'Amérique du Sud dépasse certainement cinquante millions. Si ce n'était qu'une question de chiffre nous devrions donc apprendre l'espagnol.

Aux Etat-Unis même, il y a une tendance à concéder aux minorites non-anglaises l'usage officiel de leur langue. L'espagnol au Texas a été reconnu depuis longtemps. Maintenant, les Allemands à l'ouest réclament le même droit, ainsi que les Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre, et ils vont très probablement l'obtenir.

Il en est de même à Manitoba pour les colonies mennonites, où l'allemand est enseigné dans les écoles établies par le gouvernement et où on a pris de peine de faire traduire et publier en allemand plusieurs lois et documents officiels.

C'est un préjugé de croire que la pratique du français nous empêche d'apprendre l'anglais ; tout le monde peut en voir la preuve. Nous éprouvons chaque jour la nécessité de nous familliariser avec la langue du commerce par excellence, mais nous ne gagnerons rien à oublier ou renier la langue qui est par excellence celle de la litterature et de la conversation.

Un homme qui sait plusieurs langues vit d'autant. Il a des manières de penser, des nuances d'idées, des tournures d'expressions, une justesse de perception qu'il n'aurait pas s'il ne savait qu'une langue. Son fonds d'idées est augmenté de tous les mots qui ne peuvent pas être traduits, et il y en a beaucoup.

Non-seulement la langue française ne disparaîtra pas, mais elle s'affirme chaque jour davantage. Dans quelques comtés de l'Ouest dans la région de l'Ottawa, dans les cantons de l'Est, dans nos villes, elle gagne énormément de terrain, et le prochain recensement le démontrera. Ce n'est certainement pas le temps pour nous de la jeter aux orties comme une institution désormais inutile ou embarassante.

Au contraire, c'est notre sentiment, notre désir, notre tendance de favoriser ses progrès et de la placer sur un piédestal assez élevé et assez solide pour que ses ennemis ne puissent prevaloir contre elle, et que les gens intelligents la trouvent digne de leur respect.

Les terres des anciens colons de Manitoba.

Une enquête prise dans de telles conditions ne pouvait faire preuve que de la partialité de M. Lang, de son incapacité et de son ignorance des notions les plus élémentaires d'un droit universellement reconnu, et rien de plus

Tout ce que j'ai appris de cette enquête me persuade que les efforts de M. Lang tendaient surtout à trouver les gens en contradiction avec eux-mêmes et se trompant sur les dates.

Tout le monde sait qu'un certain nombre de nos gens ne sont pas forts sur la chronologie.

Quand M. Lang pouvait trouver quelqu'un en erreur de ce côté, il ne pouvait dissimuler sa joie et sans connaître ce qu'il écrivait, on le voyait écrire longtemps. Tandis qu'au contraire, si un temoignage paraissait favorable aux intéressés, l'impatience se manifestait sur la figure de M. Lang, ses paroles mêmes trahissaient ses sentiments. Souvent il s'efforçait de faire taire ceux qui rendaient de pareils temoignages et la note confiée au papier était nulle ou très courte.

Qu'on ne se le dissimule pas, M Goulet qui accompagnait M. Lang n'était pas un co-commissaire, quoique sa longue expérience des arpentages des terres de la Province le mit en état de juger mieux que M. Lang d'une foule de choses. Cependant il était évident que M. Lang le tenait à l'écart et sans connaître l'impression que pouvait éprouver M. Goulet, je puis affirmer que l'opinion générale de ceux qui les ont vus à l'œuvre est que M. Goulet dans maintes circonstances, a eu à souffrir et n'a pas pu proteger ceux qu'il voyait pouvoir devenir la victime d'une enquête non seulement incomplète mais encore très partiale. Au reste, comment pouvait-il en être autrement ?

M. Lang est la créature de M. Dennis et tous deux ont fait des *prouesse sur le sol américain, ou dans le voisinage.* En sorte que ces Messieurs doivent se comprendre.

M Lang s'est abreuvé à la coupe à laquelle M. Dennis boit à longs traits depuis 1869. Les déceptions de l'un ont fait le désespoir de l'autre et la vengeance est le mot d'ordre des deux.

Le colonel Dennis qui a fait une proclamation commandant de brûler anéantir, détruire et escalader tous les endroits ou les "French" étaient reunis en 1869 et dont l'indiscrétion pour se servir d'un mot poli, lui a valu la verte et humiliante semonce qu'il a reçue alors de l'Hon Howe, emploie ses petits capitaines M. Lang est un des plus zélés, pour déposséder les "French" qu'il n'a pu detruire ou qui sont revenus depuis dans le pays.

Je me permettrai de citer quelques phrases de l'Hon. Howe, dans une lettre adressée au Rev. J.B. Thibault, V. G., en date du 4 décembre 1869, qui feront voir ce que cet honorable monsieur pensait du preux colonel et de ses agissements :

"Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire plus que blâmer en passant les actes de folie et d'indiscretion attribués à des personnes qui ont pris sur elles de représenter la Puissance et de parler en son nom mais qui ont agi d'après leur propre responsabilité, et sans la connaissance ou sanction de ce gouvernement."

Pour mieux juger le Colonel Dennis je citerai encore un extrait d'un rapport du Conseil Privé du Canada :

"Le 1er décembre (1869), le même futur Lieutenant-Gouverneur du Nord-Ouest émane une proclamation par laquelle il nomme "John Stongton Dennis" comme son lieutenant et "conservateur de la paix" dans les territoires du Nord Ouest, et à ce titre et comme tel l'autorise à lever, organiser, armer, équiper et approvisionner une force suffisante dans le dit territoire et avec la dite force attaquer, désarmer et disperser les susdits hommes armés ....à assaillir, faire feu, abattre, renverser ou enfoncer tout fort, maison, retranchement ou autre place où ces hommes armés pourront se trouver."

Sur ce le Colonel Dennis, employé canadien nommé par un soi disant Lieutenant – Gouverneur, penètre dans un territoire qui n'appartient pas au Canada, se saisit d'un Fort, le garnisonne avec des sauvages, fait appel aux armes et défait, enrôle arme et équipe tous ceux qui répondent à cet appel.

Il n'est pas étonnant après cela de lire la verte semonce que l'Hon. Secrétaire d'Etat adresse à l'Hon. W. McDougall dans une dépêche datée d'Ontario le 24 Décembre 1869 où on lit entre autres choses :

"Il ne fallait pas brusquer intempestivement, même sous la sanction de la loi, le recours à la force militaire. Mais comme l'organisation de cette force armée dans ces circonstances était un acte illégal, le gouverneur-général et le conseil ne sauraient vous déguiser le poids de la responsabilité qui pèse sur vous. La réception de votre dépêche du 6 courant qui m'est parvenue le 23 avec les documents et *la conduite tenue par le Colonel Dennis* telle que relatée dans ces documents m'obligent à vous envoyer la présente sans délai, par un messager spécial. Je regrette d'avoir à vous informer que ce rapport n'a fait qu'augmenter les appréhensions du Gouverneur Général et de son conseil. Il est vrai qu'il n'y avait pas encore eu d'effusion de sang jusqu'au 6 et que vous n'aviez pas encore réalisé votre intention d'occuper la pallissade près de Pembina avec une force armée, mais *les démarches du Colonel Dennis* telles que rapportées par lui-même sont *si extraordinaires et si condamnables*, que l'on ne saurait s'empêcher ici d'avoir de sérieuses appréhensions de vous confier votre autorité à *un officier aussi imprudent.*

"Si les habitants de la terre de Rupert se fussent coalisés contre les insurgés, ou si le gouverneur McTavish eût organisé une force armé pour occuper ses forts et maintenir son autorité, c'eût été fort bien et Riel eût été seul responsable du sang qui eût pu être répandu et des proprietés qui auraient été détruites. Mais le Colonel Dennis *sans aucune autorisation légale*, s'empare du fort y met une garnison composée de blancs et de sauvages et se propose de livrer combat aux insurgés, s'il pouvait operer sa jonction avec une troupe qu'il avait fait exercer sur l'Assiniboine. Il semble n'avoir jamais compris que du moment que la guerre était commencée, les blancs restaient à la merci des Indiens qui en eussent fait bon marché, divisés comme ils l'étaient.

"Il est impossible de lire le rapport concernant les efforts faits par le colonel Dennis auprès du juge Black pour le déterminer à l'aider à proclamer la loi martiale, sans regretter profondément que vous ayez envoyé pour vous représenter dans la colonie *un homme d'aussi peu de jugement.* Il n'est pas surprenant que le juge Black ait été effrayé de cette proposition, sachant que le colonel Dennis *aurait à répondre devant la justice* de chaque vie perdue par sa faute, et que toute arrestation illégale d'un sujet américain provoquerait de suite une intervention des Etats-Unis et conduirait à de sérieuses complications."

Et voilà l'homme qui en définitive règle les affaires des terres de Manitoba.

Quand le colonel Dennis peut entrer dans une maison de *French* il croit que la gloire lui revient et il ajoute un bouillon à ses épaulettes. Sir John A. MacDonald, absorbé par les grandes questions du chemin de fer du Pacifique et du pays en général, ne peut pas surveiller les détails de son département et ne saurait être tenu responsable des bévues et des actes de fanatisme de ses subalternes. Mais n'empêche pas que les pauvres sont les victimes.

Ce sont les mêmes hommes, ou à peu d'exception près, qui ont pris les armes sous la direction du Colonel Dennis, qui sont aujourd'hui dans le département qu'il dirige.

Ces gens-là pensent que Riel les a traites durement et a eu des torts à leur égard, et ils voulent s'en venger en faisant aujourd'hui souffrir l'element Français.

Heureusement que nous avons confiance dans nos amis d'Ottawa, qui, lorsqu'ils connaîtront les faits et gestes de ces beaux messieurs, ne se feront pas les complices de ces tristes personnalités.

FRANC ET SANS DOL.

Manitoba, le 12 octobre 1880.

ALASKA.

Le gouvernement des Etats-Unis vient de publier le rapport du capitaine Bailley, qui fut chargé, l'été dernière, de faire une inspection minutieuse du territoire d'Alaska et de ses ressources.

Suivant ce rapport, ce serait une folie de croire qu'une nombreuse population pût subsister à l'aide des ressources naturelles du pays, au nord et à l'ouest de Sitka.

Dans la partie sud est on peut cultiver quelques légumes, mais pas en quantite suffisante pour les besoins d'une nombreuse population. Les prairies, tres vertes en été, sont couvertes de neige pendant la plus grande partie de l'année ; les brouillards et l'absence de soleil rendent presque impossible de préparer les foins sur aucun point.

⁂

On a trouvé des quartz aurifères près de Sitka, et les rapports qu'on en fait sont encourageants.

La principale richesse d'Alaska consiste dans la pelleterie et le poisson, mais les prix du poisson sont tellement réduits que cette branche d'industrie n'a donné presque aucun profit l'année dernière.

⁂

Le capitaine Bailly a constaté que la population dans les ports et les différents établissements, est un peu au-dessus de 9,000 habitants, dont environ 8,500 sont Aleuts, Indiens ou créoles ; il y a, en outre, 5,000 sauvages dans l'intérieur et 5,000 Esquimaux dans la péninsule, à la limite de l'océan Arctique.

Les indigènes de l'intérieur forment une race de sauvages auxquels on ne peut se fier.

Un shooner aborda à l'île Saint-Laurent en septembre 1879 ; tous les habitants, dans les trois établissements de l'île, avaient péri.

Ils vivaient, pendant l'été, du produit de la pêche et de la chasse, et, pendant l'hiver, de chair de phoques qu'ils prennent sur la glace.

Au printemps de 1879, la glace se brisa de bonne heure, puis resta amoncelée sur toutes les côtes, de sorte qu'ils ne purent prendre ni poissons ni phoques. Ils moururent de faim.

⁂

Le capitaine Bailley était accompagné d'un chirurgien, M. Robert White qui à écrit un intéressant rapport sur les maladies et la condition physique des habitants d'Alaska.

Ces affections, le climat, leur nourriture particulière, l'air malsain des huttes qu'ils habitent, les rendent incapables de résister à une aiguë ; aussi la proportion de la mortalité est elle très élevée dans quelques localités ; elle s'élève même dans certaines iles, de 5 à 8 pour cent. Les médecins indigènes n'emploient que la magie et les incantations.

La crémation des morts est pratiquée par les Indiens des environs de Sitka Le docteur White décrit les habitations des Indiens des iles et de la terre ferme, et d'après sa description, on s'étonne que le chiffre de la mortalité ne soit pas encore plus élevé que celui que nous avons indiqué.

Nouvelles Locales

—Nous avons eu quelques belles journées dernièrement.

—L'an dernier, à pareille époque, la rivière Rouge était gelée.

—MM. Sicotte frères bâtissent en ce moment une maison à St Boniface.

—M. J. Howe, secrétaire du Département d'Agriculture à Ottawa, est à Winnipeg.

—Depuis le départ de M. Hughes, l'orgue de la Cathédrale est tenu par M. J. C. S. Royal.

—La Municipalité de Taché fait en ce moment imprimer ses Réglements dans les deux langues.

—Mgr. l'Archevêque Taché est arrivé vendredi dernier à Ottawa, et a officié dimanche à l'église de St. Pierre, à Montréal.

—Sir Charles Tupper a logé au *Queen's Hotel* : on dit qu'il sera l'hôte du Lieut. Gouverneur à son retour du Portage du Rat où il est en ce moment.

—Hier, mecredi, jour d'actions de grâces publiques, ou plutôt *Thanksgiving day*, les banques et plusieur magasins et places d'affaires ont été fermés à Winnipeg.

—Les assises durent encore. Le terme de la *Michaelmas*, qui devait s'ouvrir le Jour de la Toussaint, est remis au 8 alors que le nouveau juge, M. Millar, sera arrivé pour y prendre part.

—On dit que les électeurs de plusieurs municipalités ont décidé de pétionner le gouvernement afin de changer leurs limites. Le bon sens le demande dans plusieurs cas. Espérons que le fanatisme ne s'en mélera pas.

—Nous avons eu le plaisir de voir jeudi dernier M. Bernier, de Ste. Agathe, et de nous entretenir avec ce hardi et entreprenant pionnier. Cinq ou six canadiens comme M. Bernier nous seraient le plus precieux renfort.

DÉCÈS.

A St. Boniface, à l'âge de 63 ans, Sieur Joseph Arial, ci-devant de St Roch de Québec.

Les journaux de Québec sont priés de reproduire.
